



Embauche d'un etranger suite à une decision du tribunal administr

Par **guest12**, le **23/12/2011** à **17:17**

Bonjour,

j'ai une question un peu diferente.

j'ai fait demande de requalification de mon contrat aupres du prudhom et passer de temps partiels à temps plein,y'a pas de souci concernant ce point vu que j'ai deja les elements qui oblige l'employeur a faire cette demarche .

le probleme c'est que en etant etudiant etranger je n'ai pas le droit de travailler à temps plein donc je dois faire les procedures de changement de statut à la prefecture et vu la situation actuelle du travail et surtout la circulaire du 31 mai concernant les changements de statut ;je peux etre sur que m'a demande sera rejeté .

je voulais savoir que si je fais un recours au tribunal administratif ,est ce quil prendront en compte la desicion du prudom.

cordialement